

Oups, t'es sur mon sas vélo !



Qu'est-ce que c'est ?

Un sas vélo est l'espace réservé aux vélos devant les feux de signalisation. Les cyclistes s'y placent lorsque le feu est rouge.

Pourquoi des sas vélo ?

Les sas vélo sont un marquage de **sécurité**. Beaucoup d'accidents sont évités quand on rend les cyclistes plus visibles dans les carrefours et évitent les accidents de type **angle-mort**. Placés dans un sas devant les voitures, les cyclistes qui continuent tout droit ou tournent à droite évitent des conflits avec les véhicules qui roulent dans le même sens. Tourner à gauche devient plus facile, les cyclistes dégagent plus rapidement le carrefour

Comment se comporter en tant qu'automobiliste ?

La première ligne blanche d'un sas est une ligne d'arrêt : **vous devez donc vous arrêter avant cette ligne lorsque le feu devient rouge**. Mordre sur le sas revient à brûler un feu rouge et de plus, le sas perd toute son utilité.

Et les cyclistes ?

Les cyclistes doivent également respecter le feu rouge. Puisque le sas assure au cycliste une meilleure visibilité, il démarre avant les autres véhicules sans être tenté de brûler le feu.

Le sas commence souvent par une petite bande cyclable, qui aboutit sur une zone réservée aux cyclistes marquée au sol par un dessin de vélo. Cette zone est située au-delà de la ligne d'arrêt pour les véhicules motorisés.

Le sas améliore la sécurité de tous les usagers. Lorsque les feux lumineux sont en phase rouge,

- le sas permet aux cyclistes de se rendre plus visible des automobilistes. Il vous évite ainsi d'être surpris par un cycliste qui doit s'insérer dans la file lorsque le feu passe au vert ;
- le sas est utile pour réduire l'angle mort des camions (accident mortel) ;
- le sas facilite le virage à gauche des cyclistes ;
- le sas évite aux cyclistes d'être coincés derrière les pots d'échappement qui émettent des gaz polluants ;
- Il permet un démarrage en sécurité des cyclistes ;

Or cet aménagement est souvent envahi par des automobilistes qui empiètent sur la bande cyclable ou la zone avancée. Ce comportement irrespectueux insécurise de nombreux cyclistes et rend la traversée plus dangereuse pour tous les usagers

Nous vous demandons donc de vous arrêter avant le «sas vélo» lorsque les signaux lumineux passent au rouge. Ici et partout où cet aménagement existe. Pour la sécurité des cyclistes et la vôtre !

L'automobiliste qui mord sur le sas vélo est passible comme pour n'importe quelle ligne d'arrêt de feu d'une contravention de 2e catégorie (35 €) (art. R417-10 du Code de la Route)

Grâce au travail de concertation mené entre l'association Droit au vélo et la CUA, les sas vélo ont été généralisés pour la sécurité de tous à Arras.

Droit au vélo à Arras
www.droitauvelo.org
arras@droitauvelo.org

